



Prise de sang et remboursement assurance

Par **tonio85**, le **17/07/2012** à **17:39**

Bonjour,
J'ai eu un accident de la route seule, j'ai perdu le contrôle de mon véhicule après m'être endormie. Aucun dégât sauf le véhicule.
Pompier et gendarmerie sur place.
Les gendarmes arrivent me font souffler "positif" étant déjà dans le camion des pompiers je suis envoyé à l'hôpital pour une prise de sang qui a lieu "4h après les faits".
Le policier avec moi sur place me dit que les résultats seront connus le lendemain hors 8 jours après je n'ai toujours rien j'ai été voir la gendarmerie ou j'ai récupérer mon permis ils ne m'ont même pas parler d'alcool, ni fait signer aucun papier, ni aucun interrogatoire sur les circonstances de l'accident.
De plus, j'ai contacté mon assurance le lendemain des faits (Macif) mon véhicule étant tous risques qui m'a envoyé un papier où je dois indiquer si:
- j'ai soufflé dans un éthylotest si le résultat était positif
- et aussi si j'ai eu une prise de sang et mon taux d'alcool.
donc complètement coincé ne pouvant renvoyer ce papier à l'assurance car toujours pas de résultat sur mon état d'alcoolémie.
Que dois-je faire?
Y a-t-il une relation entre la gendarmerie et l'assurance?
Quelle est le délai pour recevoir ma prise de sang?
Que faire pour être remboursé?
Si j'étais positif au moment des faits mais plus au moment de la prise de sang que retient l'assurance?
Pensez-vous à une éventuelle vice de procédure?
Merci de vos réponses je suis perdue j'espère que vous comprenez la situation
merci d'avance